

# Le montage de votre dossier de candidature au label *Station Verte*

**Avant d'entreprendre cette démarche, contactez la Fédération qui vous renseignera et vous accompagnera dans le montage du dossier.**

Vos contacts:

Laurent SIFFERT, Animateur Réseau ([animation-reseau@stationverte.com](mailto:animation-reseau@stationverte.com))

Carine GUGGER-DAVID, Chargée de Mission ([administration@stationverte.com](mailto:administration@stationverte.com))

Philippe BERNEZ, Directeur ([direction@stationverte.com](mailto:direction@stationverte.com))

Le dossier de candidature au label Station Verte se constitue des éléments suivants :

- une **lettre d'engagement** dans la démarche de candidature au label,
- la **grille des critères** dûment complétée et signée (accompagnée des documents justificatifs / cf : case commentaires et justificatifs),
- une **documentation** de présentation de votre destination touristique,
- une **délibération de l'organe délibérant** (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire si la candidature de la commune est portée par l'EPCI),
- la présentation de votre offre touristique en vue de l'affichage sur le site [www.stationverte.com](http://www.stationverte.com),
- deux exemplaires de la **Charte Station Verte** dûment signés,
- le compte-rendu de visite du représentant de la Fédération.

Une fois le dossier constitué, la candidature sera présentée à la Commission Nationale de Contrôle et de Labellisation, qui se réunit deux fois par an (printemps et automne).